

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 mai à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Brun Samuel, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : Brun Samuel et Riccucci Sébastien (pouvoir à Deplancq Thierry)

Quorum : 8

Secrétaire : Kilque Sylvie

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025
- Projet éolien sur la commune de Cours
- Convention pour l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du CDG 79
- Ressources humaines : Point sur le personnel technique
- Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2024 de la commune
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025 à l'unanimité (vote à main levée)

Projet éolien sur la commune de Cours (délibération N° 1-15/05/2025)

Le maire présente le projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune de Cours. La commune de Surin étant mitoyenne à celle de Cours, l'avis du conseil municipal sur ce projet est demandé.

Pour le conseil, par son implantation dans un paysage proche de la collégiale de St Marc La Lande et le fait que le territoire va devenir un Parc Naturel Régional axé sur le tourisme vert, ce projet d'implantation de 2 éoliennes est préjudiciable au paysage environnant caractéristique de la Gâtine. Le conseil municipal à l'unanimité par vote à mains levées se prononce contre ce projet.

Convention pour l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du CDG 79 (délibération N°2-15/05/2025)

Le Conseil municipal de Surin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L452-40 ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;

Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;

Vu l'avenant du 9 décembre 2024 de la convention relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, signé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 9 décembre 2024 fixant la tarification applicable aux collectivités et établissements utilisateurs du service à compter du 1er janvier 2025 et approuvant la présente convention.

Le Maire informe que :

le Centre de gestion a confié, depuis 2014 au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;

le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics affiliés, depuis le 1er janvier 2020, un conventionnement leur permettant de bénéficier des prestations de conseil, d'étude et de suivi des dossiers chômage ; les prestations sont refacturées aux utilisateurs du service par le CDG79.

le Conseil d'Administration du CDG79, en sa session du 9 décembre dernier, a acté l'évolution tarifaire des prestations chômage ;

le CDG79 s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :

- Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
- Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
- Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.

Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées.

La tarification établie par le CDG 79 pour les prestations d'étude et simulation du droit initial, de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers correspondent aux tarifs fixés dans le cadre du conventionnement entre le CDG79 et le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion. Ces derniers demeurent inchangés depuis le 1er janvier 2020 sauf pour le conseil juridique.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150,00 € / dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 € / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 € / dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 € / dossier
Suivi mensuel	14,00 € (tarification mensuelle)
Conseil juridique	95 €/ heure

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours de ce service facultatif pour le traitement desdits dossiers, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par vote à mains levées décide :

- 1°) d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;
- 2°) d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion,

Le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

Ressources humaines : Point sur le personnel technique

Le maire partage les difficultés de recrutement-pour remplacer l'agent technique actuellement en arrêt de travail. En effet depuis début décembre il n'y a plus qu'un seul agent technique pour effectuer l'ensemble des tâches. Seul le ménage de l'école a été dès le début confié à du personnel de l'AICM. Face à l'incertitude des prolongements d'absence de l'agent, une annonce sur France Travail a tout de même été publiée depuis 3 mois mais sans candidature à ce jour. Il a aussi été décidé que la personne effectuant le ménage de l'école fera également celui de la mairie, de la salle A. Peltriaux et de la salle des fêtes.

Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2024 de la commune

Jacques Mozzi-Ravel, le 1^{er} adjoint, présente le document de valorisation financière et fiscale 2024. Ce document a été transmis et présenté à la mairie par M. Saigne, conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion comptable de Saint Maixent l'école.

Il regroupe des indicateurs synthétiques relatifs à l'état des recettes et dépenses de la commune, ainsi qu'à ses investissements, et à l'équilibre financier de son bilan.

Il en ressort que la commune est en bonne santé financière avec une bonne capacité d'autofinancement et un fonds de roulement confortable. Les taux d'imposition de la commune sont inférieurs à la moyenne des communes de même strate au niveau départemental, régional et national, ces taux n'ayant pas été augmentés depuis 2008.

Compte rendu EPCI et commissions

○ La commission voirie s'est réunie le 30 avril. Trois points principaux ont été abordés : l'entretien des fossés et des routes, la circulation sur la route du Tail et la démarche Ekosentia. Concernant l'entretien des fossés et des routes, une entreprise a été mandatée pour effectuer les travaux et devrait intervenir sous peu.

La commission s'est déplacée au Tail-pour voir l'opportunité de mettre en place un sens unique rue du Centre, sur proposition d'un habitant du Tail. Sur place, il est en effet constaté que la sortie de cette rue sur la route départementale est dangereuse car située dans un virage-Il n'y a donc aucune visibilité sur le côté gauche (voitures venant de Béceleuf et se dirigeant vers Germond). Les membres de la commission proposent donc de mettre la rue en sens unique, d'autant que-M. Delplancq a rencontré l'ensemble des riverains afin de recueillir leurs avis, qui sont tous favorables à la mise en place d'un sens unique. Il reste à présent à déterminer les besoins en panneaux et à prendre l'arrêté de circulation.

Concernant la démarche Ekosantia, la commission a déterminé des lieux de plantations de haie aux Granges Rateaux et sur le chemin du Four à Chaux. Des jachères fleuries sont également

en projet sur la route de Pamplie, à la station météo à côté du cimetière et sur le terrain à côté de l'école.

Le projet d'engazonnement a également été de nouveau abordé mais aucune décision n'est prise et cette question sera réexaminée l'an prochain.

Questions diverses

- Le maire demande si un conseiller pourrait être présent au tirage au sort des jurés d'assise le 22 mai à 9h à Coulonges sur l'Autize. Sylvie Kilque se propose.

- Le maire demande si un conseiller pourrait être présent à l'Assemblée générale du CRER le 6 juin 2025. Aucun membre du conseil n'étant disponible, la commune s'excusera auprès du CRER.

- Une maison de Vermenie appartenant à des Anglais menace de s'effondrer sur la route et chez les voisins. Le maire a entamé une procédure de mise en sécurité. Mais les propriétaires ne répondent pas au courrier envoyé par recommandé.

- Le maire informe que la mairie de Champdeniers demande une subvention à hauteur de 100 € par joueurs, soit 1100 € pour la commune de Surin afin de financer le Pool house du club de handball sur leur commune. L'ensemble du conseil s'oppose à verser cette subvention, une commune ne pouvant en financer une autre.

- Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi-Ravel annonce qu'une demande de prolongation jusqu'au 15 octobre a été déposée et acceptée pour la campagne de stérilisation des chats errants. Mme Dubois-Massé indique qu'à ce jour 32 chats ont été stérilisés.

- M. le maire et les deux adjoints ont rencontré le député B. Marchive. Cette rencontre fructueuse a permis un échange dans les 2 sens, que ce soit dans la transmission au député des problématiques du terrain ou à l'inverse les élus communaux de ayant pu recueillir des informations de l'assemblée.

- Le maire annonce que le Christ en croix de l'église de Surin est en cours de restauration. Il a été récupéré par la restauratrice début mai. Dans un premier temps, il est traité contre les insectes. Il sera retourné à la mairie à l'automne.

- Mme Dubois-Massé présente une photo de l'école de La Véquière de 1944.

- M. Mozzi-Ravel montre des photos de la passerelle située sur un chemin de randonnée entre les communes de Surin, Pamplie et Xaintray. Elle a été complètement emportée lors d'une crue. Les 3 communes doivent s'entendre afin de la reconstruire.

- M. Mozzi-Ravel rencontrera le comité des fêtes vendredi après-midi afin d'échanger sur l'animation lors de la plantation du verger à l'automne prochain, notamment avec la participation du CARUG.

Séance levée à 22h15

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2025

1-15/05/2025	Projet éolien sur la commune de Cours	Rejetée
2-15/05/2025	Convention pour l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du CDG 79	Approuvée

Président	Secrétaire
P. Jeannot	S. Kilque